

Réunion restreinte du 17 mars 2022

P.V. n° 19

Présidente : Mme. HEBRE.

Présents : Mme. BERTON - M. DECHERF.

Administratif : M. MOUTHAUD.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 100 euros.

Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision pour les litiges concernant les matches de Coupes et pour les 4 dernières rencontres de championnats régionaux (Art. 30.3 des R.G. de la LFNA).

CHAMPIONNATS

FEMININES REGIONAL 2

Match n° **23402713** – Poule B – E.S. Eysinaise (2) / G.F. Pôle Féminin Montois du 13/03/2022

Courriel de l'E.S. Eysinaise du 11/03/2022 confirmant ce forfait.

La Commission déclare le **forfait de l'E.S. Eysinaise (2)**.

Amende de 53 euros pour forfait à l'E.S. Eysinaise (1^{er} forfait).

U14-U15 FEMININES A 11 – PHASE 2 – NIVEAU 1

Match n° **24114014** – Poule A – G.F. Charente Océan / Stade Poitevin F.C. du 12/03/2022

Match arrêté à la 47^{ème} minute suite à la blessure d'une joueuse du G.F. Charente Océan.

Le dossier est transmis à la C.R. Règlements Litiges et Contentieux.

Prochaine réunion : sur convocation.

La Présidente,
Valérie HEBRE
Le Secrétaire de séance,
Philippe MOUTHAUD

Procès-Verbal validé le 17/03/2022 par la Secrétaire Générale, Marie-Ange AYRAULT GUILLORIT.